

Le dossier est à l'ordre du jour des élus, jeudi, à Ploërmel. L'occasion de revenir sur le vote du maire de La Trinité-Porhoët, d'apporter témoignages, chiffres et calendrier.

Florence Prunet, vice présidente de Ploërmel communauté en charge des mobilités.



PHOTO : OUEST-FRANCE

En décembre dernier, lors d'un conseil communautaire, Ploërmel communauté a affirmé que l'un de ses projets phares est celui de la mobilité. « Nous avons pris cette compétence lors du conseil communautaire en date du 22 mars 2021. Une expérimentation a été menée depuis 2018 afin de faciliter les déplacements quotidiens des habitants de notre territoire et ceci grâce au Réseau intercommunal de voyage (RIV). Elle a montré l'intérêt de la mise en place d'offres de mobilité complémentaire, a évoqué Florence Prunet, vice-présidente en charge des mobilités. Depuis septembre 2021, nous travaillons sur le déploiement, et ceci dès 2022, d'une gamme de services plus étendue. »

La mobilité abordée le 3 février

« Cette politique mobilité ambitieuse », affirme la vice-présidente va se traduire de manière plus précise à travers des chiffres lors de l'assemblée communautaire de jeudi, puisque le débat d'orientation budgétaire est au menu des élus, ainsi que l'instauration et la fixation du taux du versement mobilité.

Covoiturage, location de vélo à assistance électrique, location de véhicules pour une insertion professionnelle, aide à l'achat d'un vélo sont les offres de service proposées aux habitants, sans oublier les lignes régulières qui, actuellement, desservent une dizaine de communes contre 23 communes pour le futur projet sur les 30 communes que compte Ploërmel communauté.

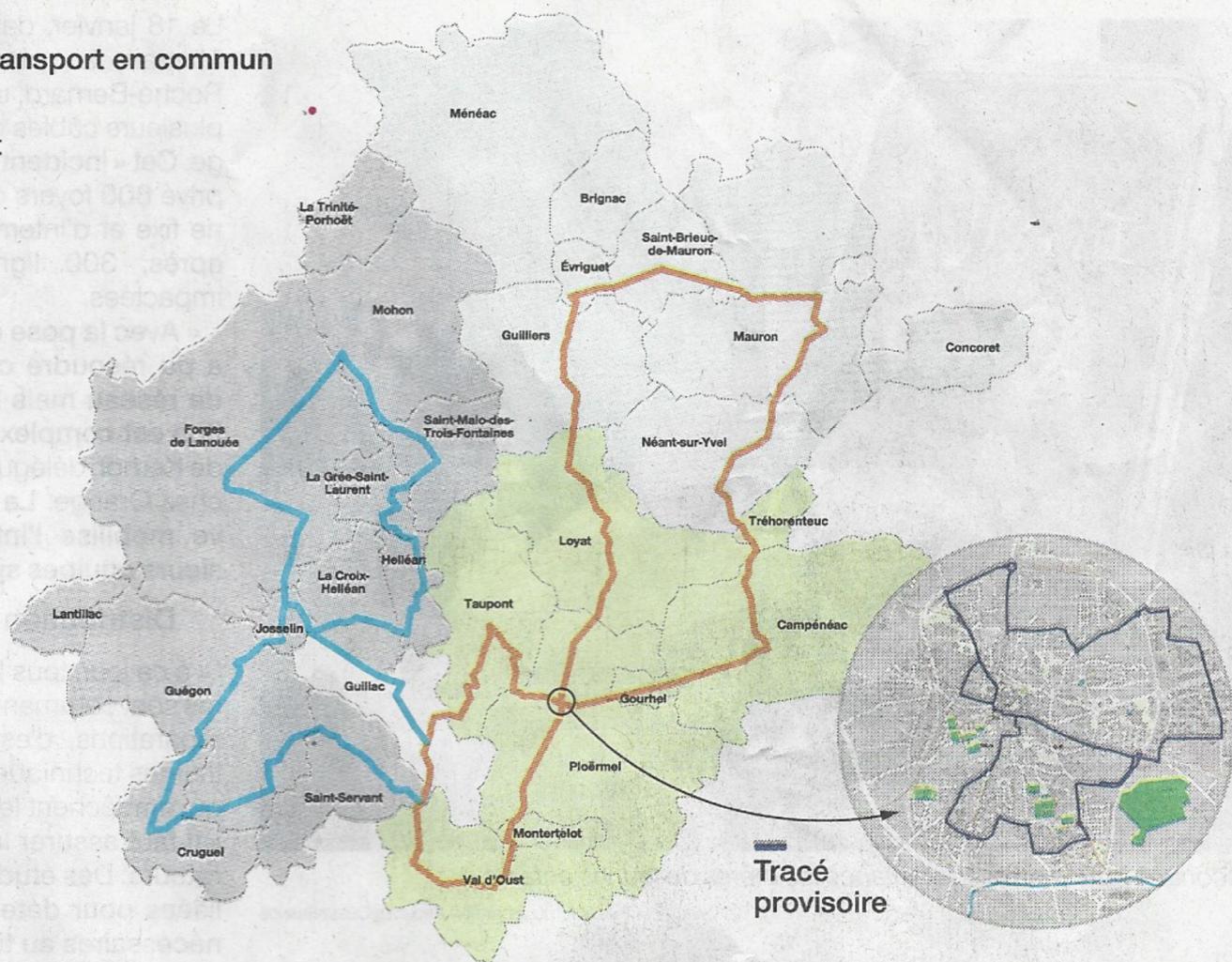
« Le schéma de déploiement que nous avons retenu vise à coupler

Lignes de transport en commun

- Ligne Est
- Ligne Ouest

Zones

- Mauron
- Ploërmel
- Josselin



Source : Ploërmel communauté.

Infographie : Ouest-France.

équilibre territorial, prise en compte des bassins de vie et prise en compte des densités de population », explique Florence Prunet. Pour répondre à cet enjeu, « au départ, quatre scénarios ont été présentés. L'un d'eux a été retenu par la commission mobilités et le comité de pilotage. Il est peut-être perfectible mais c'est celui qui correspond le mieux à notre territoire. »

Deux lignes, navette et transport à la demande

Il va donc être mis en place deux lignes régulières. « Une ligne à l'Est et une autre à l'Ouest vont permettre d'offrir un moyen de transport alternatif à la voiture vers les centralités de Ploërmel communauté, à savoir Ploërmel, Josselin et Maçon. » Une navette urbaine, prolongement des lignes régulières, va permettre une desserte fine au sein de la ville de Ploërmel.

Enfin, il va être créé un transport à la

demande zonal sur l'ensemble du territoire. Il s'agit d'un véhicule qui circulera uniquement sur réservation seulement deux heures à l'avance. Il ira chercher les personnes à leur domicile pour les envoyer vers l'une des centralités.

Par exemple pour un habitant de Ménéac, où la ligne régulière ne passe pas, le prestataire viendra la chercher pour la conduire à Maçon. Pour une personne de La Trinité-Porhoët, elle sera dirigée vers Josselin. Seul cas particulier, les habitants de Guillac pourront être amenés vers Josselin ou Ploërmel.

Pionniers dans la démarche

« La mobilité ne se limite pas au RIV. C'est une vraie offre de service. Avec le transport à la demande zonal, on vient vous chercher à votre domicile. Ce schéma de déploiement est complet, nous pouvons dire que nous sommes assez pionniers sur cette démarche », revendique

la vice-présidente.

Pour le mode de gestion, les élus ont décidé de recourir au marché de prestation de service, « avec un marché à prix forfaitaire pour les lignes et les navettes et un accord-cadre à bon de commande pour le transport à la demande. »

Si pour l'heure, la tarification de l'évolution du réseau n'est pas définitivement arrêtée, son coût est connu. Le service actuel coûte 539 000 €, à compter de septembre 2022, la note va s'élever à 1 270 000 €, « ce projet ne pourra se faire qu'avec la mise en place d'un versement mobilité applicable à toutes personnes physiques ou morales, publiques ou privées qui emploient au moins onze salariés. » Avec un taux de 0,55 %, cette taxe pourrait rapporter un peu plus de 950 000 €. La décision va donc être prise jeudi prochain.

Dossier réalisé par Dominique LE LAY